

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01179 Numéro SIREN : 517 797 981 Nom ou dénomination : A SAFETY BUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 6715

BILAN - ACTIF**SAS A SAFETY BUS**
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

1 Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles			7		7
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	169 338	51 513		75 703	
Fonds commercial (1)	5 000			5 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles			27		17
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	193 143	91 584		40 992	
Autres immobilisations corporelles	351 174	164 938		150 892	
Immobilisations corporelles en cours	175 600				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)			1		2
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	19 294			19 239	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	913 549	308 035	35	291 826	26
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				13 643	1
Créances			40		32
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	391 346			324 225	
Autres créances (3)	305 337			40 807	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	425 847		25	464 638	41
Charges constatées d'avance (3)	3 542			503	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 126 071		65	843 816	74
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 039 620	308 035	100	1 135 642	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ
CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN - PASSIF

n Euro

SAS A SAFETY BUS
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 70 000)	70 000	4	70 000	6
Primes d'émission, de fusion, d'apport	101 252	6	101 252	9
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		26		30
Réserve légale	10 704		10 704	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	442 834		334 960	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	92 334	5	157 874	14
SITUATION NETTE	717 123	41	674 789	59
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	717 123	41	674 789	59
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	774 652	45	267 277	24
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	99 118	6	58 203	5
Dettes fiscales et sociales	127 366	7	135 355	12
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	10 545	1	17	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 780			
TOTAL DETTES	1 014 462	59	460 853	41
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 731 585	100	1 135 642	100

) Dont à plus d'un an
) Dont à moins d'un an
) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
) Dont emprunts participatifs

610 493
403 969

176 089
284 763

CERTIFIÉ
CONFORME À L'ORIGINAL

ANNEXES

**CERTIFIÉ
CONFORME À L'ORIGINAL**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 731 584,89 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 92 334,23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

SAS A SAFETY BUS
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

n Euro

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Installations générales, agenc	10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A SAFETY BUS

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros
Siège social : SERRIS (77700), 5 avenue Christian Doppler
517 797 981 R.C.S. MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 92 334 euros de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| • Bénéfice de l'exercice | 92 334 euros |
| • A titre de dividendes | 30 000 euros |
| <i>Soit 3 euros par action</i> | |
| • Le solde | 62 334 euros |

En totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 505 168 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 01/06/2024, dans la limite de 9 mois suivant la date de clôture de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 01/01/2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ CONFORME

La Société ANAVNIR
Présidente
représentée par Monsieur Pierre ELIZABE
